

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;  
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA16 170083**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

20.11 - Accorder un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin - Appel d'offres public 16-15095.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---



**RÉSOLUTION CA16 170084****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

- Russel Copeman

Indique qu'il n'y a aucune base légale permettant de refuser un permis de bar au propriétaire du futur Jersey's Saloon, mais précise qu'il n'y aura ni nudité, ni spectacle, et qu'un suivi sera effectué afin d'assurer que les lois et règlements soient respectés.

En lien avec le PP-87, annonce les résultats du registre et son intention de proposer un vote en faveur du retrait du projet.

Annonce que le Théâtre Snowdon a fait l'objet d'un incendie et qu'en conséquence, l'appel de proposition pour la vente dudit bâtiment a été suspendu et des mesures ont été prises pour sécuriser l'édifice.
- Magda Popeanu

Annonce l'octroi d'un contrat pour la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art sur une muraille, située entre les secteurs de Ridgewood et Forest Hill, dans le cadre des célébrations du 375<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville.

Déplore qu'il n'y ait pas eu de mise à jour du répertoire des bâtiments patrimoniaux dont la Ville est propriétaire, ni la confection d'un plan de gestion et d'entretien des parcs d'immeubles de la Ville.

Se questionne quant à savoir qui paiera les pertes suite à l'incendie au Théâtre Snowdon.

Souligne les problèmes d'itinérance dans l'arrondissement et sollicite les membres du conseil d'arrondissement (« CA ») afin de soutenir une campagne lancée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (« RAPSIM »).
- Marvin Rotrand

Souligne que sa motion pour l'élimination des gras trans au Canada a été adoptée à l'unanimité au conseil municipal, alors que la motion pour la création d'un parc de l'archipel de Montréal a été retirée de l'ordre du jour à la demande de la Coalition verte.

Annonce la tenue d'une rencontre publique le 5 avril 2016, organisée avec la Ligue des noirs du Québec, pour faire suite à sa motion demandant aux partis politiques de noter la sous-représentation des minorités visibles dans les bureaux des élus municipaux.

Souligne les points 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour, relatifs au développement du secteur Le Triangle.

Souligne que les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour prévoient le plus large budget de l'histoire de l'arrondissement pour des réfections routières.



- Jeremy Searle
 

Souligne les résultats du registre pour le PP-87.

Annonce une nouvelle signalisation pour faire ralentir les automobilistes à 30 km/heure près des écoles, mais uniquement du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 17 h 00, pendant les mois de septembre à juin.

Fait part de certains résultats suite à la tenue d'une consultation publique concernant la proposition de boulevard Cavendish, liée à l'autoroute.
- Lionel Perez
 

Souligne l'octroi de deux contrats importants aux points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour, pour les réfections routières de l'arrondissement.
- Peter McQueen
 

Annonce le repavage de plusieurs voies routières dans NDG.

Souligne sa motion au point 65.01 de l'ordre du jour en lien avec la Falaise Saint-Jacques.

Souhaite la bienvenue à cette séance du CA à Mme Valérie Plante, conseillère à l'arrondissement de Ville-Marie, et porte-parole de Projet Montréal, notamment en matière d'itinérance, ainsi que pour la condition féminine.

Annonce la motion prévue au point 65.02 de l'ordre du jour, au soutien de la demande de création d'un registre québécois des armes à feu.

Précise ne pas être en faveur de l'ouverture du bar Jersey's Saloon, dont il n'adhère pas au concept.

Souligne les gestes posés par Projet Montréal en ce qui concerne la motion relative à la sous-représentation des minorités visibles dans les bureaux des élus municipaux et confirme son appui.

Précise que la sortie de l'autoroute 15-Nord par la rue Sherbrooke a été fermée pour une période de trois semaines, causant des congestions, et il est possible qu'elle soit à nouveau fermée pour compléter des travaux de construction.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Julien Regoli
 

En lien avec les mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue Lacombe, fait part de ses inquiétudes quant à la sécurité des piétons, et demande à ce qu'elle ne soit pas utilisée comme une artère principale.

  - *M. Rotrand indique que le dossier a été soumis aux services et est en cours d'analyse. Il précise être en attente d'un comptage de circulation.*
- Diane Chambers
 

En lien avec le PP-87, fait part de ses inquiétudes quant à l'architecture contemporaine proposée pour les habitations de ce projet, ainsi que la perte possible du bâtiment de l'église.

  - *M. McQueen rappelle qu'il y a eu plusieurs rencontres quant au projet afin que tout le processus soit transparent, et que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lui-même recommandé l'architecture contemporaine des habitations.*
  - *M. Copeman précise que le conseil d'arrondissement n'a pas abandonné le projet, mais qu'il s'agit de la volonté des résidents puisque le nombre minimal de signatures au registre a largement été surpassé.*
  - *M. Searle indique qu'il y a des solutions en ce qui concerne les entrées de garage.*



- Christine Pinatel

En lien avec le PP-87, demande si le CA a l'intention de demander au propriétaire du bâtiment de faire les travaux d'entretien urgents.

  - *M. Copeman indique que les vitraux seront réinstallés dans un délai de 30 jours suite au CA si le projet est retiré. Il ajoute que les pouvoirs du CA quant aux travaux d'entretien sont limités, mais que les règlements de l'arrondissement à cet égard doivent être respectés.*
  - *Mme Duplantie indique que le propriétaire doit maintenir le bâtiment sécuritaire et en bon état.*
  
- Joël Coppieters

En lien avec les points 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour, soit les initiatives sociales, demande si le financement de ces projets est en danger et ce qu'il en adviendra.

  - *M. Copeman précise qu'il ne faut pas confondre le processus d'analyse des services de l'arrondissement pour l'attribution de financement, avec l'entente entre la Ville et le gouvernement provincial, dont le point 20.04 de l'ordre du jour fait l'objet et qui a été renouvelé pour un an. Il ajoute que la Ville centre est en négociations afin de renouveler ces types d'ententes.*
  - *M. Rotrand indique que dans la majorité de ces programmes sociaux, le rôle des villes est de redistribuer le financement provenant du gouvernement provincial, mais que les priorités du gouvernement changent fréquemment.*
  
- Yisroel Bernath

En lien avec le PP-87, fait part de ses inquiétudes quant au harcèlement, racisme et atteinte à la vie privée dont la communauté Chabad aurait été victime.

  - *M. Copeman indique que les raisons d'opposition sont multiples et qu'il ne lui revient pas d'intervenir à cet égard. Il espère que la communauté Chabad NDG vive en harmonie avec le voisinage.*
  - *M. Searle indique que les mots « harcèlement », « diabolisé » et « racisme » cités par le citoyen ne doivent pas être utilisés à la légère.*
  - *M. McQueen déplore certains agissements dans le cadre du processus démocratique entourant ce projet.*
  - *Mme Popeanu précise que la raison de son opposition à la démolition de l'église est patrimoniale et ajoute qu'il est dangereux de soulever des arguments religieux et culturels dans cette question.*
  
- Ioanna Avanitiss

En lien avec le 375<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville, demande si des mesures seront prises afin de blanchir le nom de l'ancien maire Applebaum.

  - *M. Copeman indique qu'il ne lui revient pas de s'impliquer dans un tel processus et que l'ancien maire Applebaum fera l'objet d'un procès selon les règles de justice.*
  - *M. McQueen précise que l'ancien maire Applebaum ne l'a jamais représenté d'aucune manière, puisqu'il faisait partie de l'opposition à cette époque.*
  
- Sandrine Campeau

En lien avec l'ouverture du bar Jersey's Saloon, demande ce que le CA compte faire, afin de conserver un arrondissement paisible et sécuritaire.

  - *M. Copeman indique qu'en coopération avec le Service de police de la Ville de Montréal, le respect des règlements en vigueur sera assuré, notamment en ce qui concerne le bruit, la nudité et les spectacles. Il précise que la demande de permis de spectacle pour ce bar a été refusée.*
  - *M. McQueen souligne qu'il fera des représentations afin que le respect des règlements et lois soit assuré et que le secteur soit protégé contre la criminalité.*



- Ines Manseau

En lien avec la demande d'une ruelle verte entre les avenues Marciel et d'Oxford, et la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve, demande pourquoi une rencontre entre la Ville et l'Éco-quartier n'a pas encore eu lieu bien que le projet ait été approuvé avec financement.

  - *M. McQueen fait part de son soutien quant au projet et précise avoir transféré les courriels de la citoyenne aux services.*
  - *M. Plante souligne son étonnement à cet égard et indique à la citoyenne qu'un suivi sera effectué auprès de l'Éco-quartier et qu'elle recevra des nouvelles.*
  
- John Gerols

En lien avec le projet du bar Jersey's Saloon, fait part de ses inquiétudes quant à la qualité de vie du voisinage et demande quelles instances pourraient intervenir dans la mesure où le CA ne semble rien pouvoir faire.

  - *M. Copeman précise que le CA n'a aucune assise légale pour empêcher l'installation de ce nouveau bar, puisque le permis est autorisé. Il ajoute qu'une surveillance policière sera assurée, que les services feront leur possible afin de faire respecter les règlements.*
  - *M. McQueen précise que sa tentative de mobilisation des citoyens visait plutôt à sensibiliser le propriétaire dudit bar quant à la volonté des résidents. Il ajoute que la vidéo qui faisait l'objet d'oppositions a été retirée, et qu'en aucun moment il n'a laissé entendre que le CA pouvait intervenir afin d'empêcher l'installation de ce bar.*
  - *M. Searle souligne que la présence policière devrait aider à maintenir le bien-être du voisinage.*
  
- Lee Lozoff

En lien avec le projet Le Triangle, souligne que les nouveaux feux de circulation aux intersections de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan et de l'avenue Mountain Sights et de la rue Paré ne prévoient pas de priorité piétonnière et demande à ce que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des piétons. Demande également les intentions du CA quant aux voitures qui stationnent sur les trottoirs dans ce secteur.

  - *M. Rotrand indique que la demande sera analysée mais prise sous toutes réserves, puisqu'en mai 2016, le programme de réfection routière devrait être entamé et les rues en question seront complètement reconfigurées, ainsi que la signalisation. En ce qui concerne le stationnement sur le trottoir, une demande de vérification sera transmise aux services.*
  - *M. Searle indique que la Ville pourrait installer un signe pour empêcher le stationnement sur les trottoirs.*
  
- Gabriel Brindamour

En lien avec le bar Jersey's Saloon demande ce que la CA peut faire pour empêcher que le bar ait du personnel à moitié nu et que des images de femmes à moitié nues soient exposées.

  - *M. Copeman réitère que la nudité n'est pas permise et il indique qu'en coopération avec les services, le respect des lois et règlements à cet égard sera assuré. Il précise également que l'image sur le sigle du bar semble être légale, selon une décision rendue par la Cour d'appel.*
  
- Philip Goldig

En lien avec le PP-87, demande pourquoi le CA ne permet pas de procéder au référendum et suggère d'aller de l'avant à cet égard puisque selon lui, l'opposition au projet se traduit par un acte d'antisémitisme perpétué uniquement par quelques voisins.

  - *M. Copeman indique que la décision sera prise lorsque le point de l'ordre du jour à cet égard sera traité, mais il précise être en faveur du retrait du projet vu le nombre très élevé de signatures au registre et les frais liés à la tenue d'un référendum. Il ajoute qu'il ne souhaite pas présumer des motivations des opposants au projet.*



- Adam Atlas
 

En lien avec le PP-87, soulève ses inquiétudes quant à la tolérance et au bon voisinage, notamment quant à la question de la religion.

  - *M. Copeman indique que la communauté Chabad est la bienvenue dans le voisinage et que l'usage actuel de la salle paroissiale par la communauté est conforme au règlement. Il persiste à croire que le PP-87 était bon et il ne peut pas conclure que la loi ait été utilisée à des fins de discrimination.*
  - *M. Rotrand indique être en faveur du retrait du projet et qu'il ne peut pas présumer des motifs des opposants ayant signé le registre. Il fait part de son inquiétude quant aux témoignages d'harcèlement et suggère d'aviser les services de police.*
  - *M. Searle indique que selon lui, aucun argument n'a été entendu à la présente séance du CA en faveur du projet et que seul l'argument de la discrimination juive a été soulevé pour expliquer l'opposition au projet.*
  - *Mme Popeanu indique être en accord avec les propos de M. Copeman et de M. Rotrand. Elle ajoute que décrier de l'antisémitisme ou de l'intolérance n'est pas une bonne piste pour l'avenir et suggère que chacun tende la main vers la communauté afin de créer un espace d'intégration et de partage.*
  
- Dominique De Castelbajac
 

En lien avec le PP-87, souligne le déficit d'entretien de l'église et demande quand les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer l'application du règlement 07-034 de la Ville, plus précisément son article 13, pour empêcher sa détérioration.

  - *Mme Duplantie indique qu'il y a eu des inspections, que les règlements sont appliqués et qu'un suivi sera assuré, notamment en ce qui concerne la remise des vitraux, la sécurité et l'entretien du bâtiment.*
  
- Aaron Remer
 

En lien avec le PP-87, demande ce qu'il adviendra du bâtiment suite au retrait du projet, le cas échéant, notamment en ce qui concerne la communauté Chabad qui n'est que locataire.

  - *M. Copeman indique qu'il y a des règlements à respecter quant au maintien de l'église, dont le suivi sera assuré par les services, confirme que la communauté Chabad est locataire et qu'il faudra attendre que le propriétaire fasse part de ses intentions quant à l'avenir dudit bâtiment.*
  - *M. McQueen clarifie que pour éviter que le bâtiment ne soit négligé, et dans la mesure où il s'agit d'une église, la solution la plus simple serait selon lui de la louer à une communauté religieuse.*
  - *Mme Duplantie précise que les activités autorisées sur le site sont un lieu de culte, des activités communautaires et une garderie, et ajoute que le lieu de culte peut être partagé par deux différentes communautés religieuses.*
  - *M. Perez indique qu'il a pris des précautions quant à ses interventions dans ce projet, puisqu'il fait ouvertement partie de la communauté juive. Il rappelle qu'il est dangereux de présumer des intentions d'autrui dans un processus démocratique. Il ajoute que d'un point de vue pratique, il n'est pas en faveur de la tenue d'un référendum, mais il croit que le retrait éventuel du projet constitue une perte pour le voisinage et qu'il est possible que la communauté Chabad doive quitter les lieux. Il souligne être offensé des commentaires de M. Searle à l'égard de l'intervention de M. Atlas quant à l'argument de la « culpabilité juive », qu'il considère inappropriée, inexacte, et dont il se dissocie entièrement.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---



## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen                    En lien avec la demande pour une ruelle verte, demande d'où provient le budget.
    - *M. Plante indique que ce budget provient de la Direction des travaux publics.*
 Demande un suivi quant aux récentes coupes d'arbres malades dans l'est de NDG.
    - *M. Plante indique que certains secteurs de l'arrondissement sont plus vulnérables, et que les suivis nécessaires seront assurés par les services.*
  
  - Magda Popeanu                    Demande un suivi quant à une requête de remplacement de poubelle.
    - *M. Plante indique qu'il y a eu des échanges de courriels aujourd'hui à cet égard, mais qu'il ne peut pas répondre précisément en l'absence de M. Boutin.*
  
  - Jeremy Searle                    Demande qui est responsable de la révision de la signalisation aux alentours des écoles.
    - *M. Plante indique qu'il s'agit d'une initiative de l'arrondissement, dans le cadre du programme À pied à vélo, ville active, de Vélo Québec, et il précise que la question de la signalisation est en cours de révision.*
 Demande si la révision de la signalisation sera effectuée aux alentours de tous les parcs et écoles de l'arrondissement.
    - *M. Plante précise que dans le cadre du programme pour l'année 2016, environ 15 endroits ont été priorisés, et que les autres secteurs ciblés seront revus à compter de 2017.*
- 

## CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- deux résolutions adoptées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sur les sujets suivants :
    1. la résolution CA16 30 03 0044 pour l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
    2. la résolution CA16 30 03 0045 concernant une déclaration sur le logement social et communautaire.
  - deux résolutions adoptées par l'arrondissement du Sud–Ouest :
    1. la résolution CA16 22 0085 pour l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
    2. la résolution CA16 22 0087 en appui au Regroupement économique et social du Sud–Ouest (RESO).
  - la résolution CA16 28 0079 adoptée par l'arrondissement de Île Bizard–Sainte-Geneviève concernant l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
  - un courriel du 27 mars 2016 de M. Marc Robitaille, président d'Omniplast, concernant l'interdiction des sacs d'épicerie en plastique.
- 



M. Peter McQueen quitte la salle.

---

**RÉSOLUTION CA16 170085**

**PROMESSE DE VENTE - AUTOMOBILES UPTOWN INC. - 4815-4815A, RUE BUCHAN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accepter la promesse de vente datée du 19 juin 2015 par laquelle la société Automobiles Uptown inc., à titre d'emphytéote, promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan, à Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables.

De mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour la préparation du projet d'acte de vente, conformément aux termes et conditions de la promesse de vente.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1164315001

---

M. Peter McQueen est de retour.

M. Jeremy Searle quitte la salle.

---

**RÉSOLUTION CA16 170086**

**ACQUISITION - IMMEUBLE SITUÉ AUX 4815 ET 4815A, RUE BUCHAN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman





D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace ltée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Ivanhoé Cambridge inc., Les placements commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein et Joanne Klein, en leur qualité de légataires universels de la succession de Berthold Silverman, Esther Seigler, Richard Diamond et Lionel Goldman, en leur qualité de liquidateurs et fiduciaires de la succession de Max Seigler, tous les droits qu'ils détiennent, à titre de propriétaire, dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit, portant les numéros civiques 4815 et 4815A, rue Buchan, à Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 5 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

D'approuver un projet de contrat de services professionnels entre Me Sheldon Merling, notaire, et Société de placements Ace ltée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Ivanhoé Cambridge inc., Les placements commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein et Joanne Klein, en leur qualité de légataires universels de la succession de Berthold Silverman, Esther Seigler, Richard Diamond et Lionel Goldman, en leur qualité de liquidateurs et fiduciaires de la succession de Max Seigler, Shapinko International inc., Nicary International inc. et Creatogest inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1154315003

---

## RÉSOLUTION CA16 170087

### CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2016 et autoriser l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 70 000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1167059002



---

M. Jeremy Searle est de retour.

---

## **RÉSOLUTION CA16 170088**

### **28 CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'approuver 28 projets de conventions de partenariat relatifs au versement de contributions financières pour une durée d'un an, soit une somme de 482 042 \$ (incluant toutes les taxes applicables) pour l'année 2016-2017, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

D'octroyer, en regard de chaque organisme mentionné à l'annexe 1 du présent sommaire décisionnel, la contribution qui doit lui être versée pour l'exercice financier 2016, dans le cadre du protocole d'Entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal visant la réalisation et la mise en œuvre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1167059003

---

## **RÉSOLUTION CA16 170089**

### **CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 4 avril 2016 au 31 mars 2017 et le versement d'une contribution financière de 35 213 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 4 avril 2016 au 31 mars 2017 et le versement d'une contribution financière de 35 213 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1167059004

---

## **RÉSOLUTION CA16 170090**

### **CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'octroi des contributions pour la remise conditionnelle à la signature de onze nouvelles conventions de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et neuf organismes, et le versement de contributions financières totalisant une somme de 257 031 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour l'encadrement du volet « club de vacances » pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1157059013

---

## **RÉSOLUTION CA16 170091**

### **DÉPÔT - DEMANDES DE FINANCEMENT**



ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » le 27 janvier 2016 et prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du « volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes aînées » ou du « volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales ».

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016–2018 » pour les deux projets suivants : l'installation d'un abri permanent au-dessus des deux terrains de bocce au parc Georges-Saint-Pierre de 2016 à 2017 et la transformation des jeux d'enfants de 2 à 5 ans en jeux accessibles universellement au parc de la Confédération de 2017 à 2018.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles des projets, si nécessaire le cas échéant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation relatif au projet.

De désigner le Directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1165302004

---

## **RÉSOLUTION CA16 170092**

### **CONTRAT - LES ENTREPRISES DOMÉNICK SIGOUIN - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les Entreprises Doménick Sigouin inc. (9161-4396 Québec inc.) le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 69 214,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1161371001

---

### **RÉSOLUTION CA16 170093**

#### **CONTRAT - CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP INC. - GYMNASE DU CENTRE MONKLAND**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Construction & Excavation MAP inc. le contrat pour les travaux de réfection du plancher et ajout d'un faux plafond au gymnase du Centre Monkland, aux prix et conditions de sa soumission datée du 18 mars 2016, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-011.

D'autoriser une dépense à cette fin de 150 590 \$, avant taxes, pour un total de 173 140,78 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 15 740,08 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1164921002

---

### **RÉSOLUTION CA16 170094**

#### **RÉSILIATION - CONTRAT - EXCAVATIONS PNEUMATIQUES SEMA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De résilier le contrat octroyé à Excavations pneumatiques SEMA, pour les travaux de creusage pneumatique dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont à la suite de l'appel d'offre public CDN-NDG-15-AOP-BT-020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.10 1163558005

**RÉSOLUTION CA16 170095****CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI - ENLÈVEMENT DE GRAFFITI**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti situés principalement sur le domaine privé de l'arrondissement pour l'année 2016 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 68 884,97 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 16-15027 comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1163558004

**RÉSOLUTION CA16 170096****CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 15 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 11 660 \$, en modifiant la contribution suivante :

**Promis** : le retrait de 500 \$ de M. Lionel Perez et l'ajout de 500 \$ à la contribution initiale de 500 \$ de Mme Magda Popeanu (1 000 \$).



Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p><b>Centre d'Orientation des Nouveaux Arrivants et immigrants de Montréal (CONAM)</b> 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, 6<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s M. Alfred Mandaka Directeur général</p>	<p>Afin de l'aider à la continuité des services et activités offerts à une quinzaine de personnes pour leur insertion sociale et économique dans la communauté.</p>	<p><b>TOTAL : 200 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$</p>
<p><b>PROMIS</b> 3333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T 1C8</p> <p>a/s M. Delfino Gampanile Directeur général</p>	<p>Pour aider l'organisme à poursuivre sa mission et à bonifier ses activités en lien avec le soutien apporté aux familles immigrantes et au tutorat offert aux élèves des écoles primaires et secondaires du quartier Côte-des-Neiges.</p>	<p><b>TOTAL : 1 200 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$ <del>Lionel Perez 500 \$</del> Magda Popeanu 500 \$ <b>+ 500 \$</b></p>
<p><b>Association de Bocce de Saint-Raymond</b> 5600, chemin Upper Lachine Montréal (Québec) H4A 2A6</p> <p>a/s Mme Josie Mancini</p>	<p>Pour les activités de la Semaine italienne du quartier Saint-Raymond de NDG en 2015.</p>	<p><b>TOTAL : 1 000 \$</b></p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 750 \$</p>
<p><b>Fédération de netball amateur du Québec</b> 4545, avenue Pierre-De Coubertin Case postale 1000, succursale M Montréal (Québec) H1V 3R2</p> <p>a/s Mme Avice Roberts-Joseph Président</p>	<p>Pour la participation de 2 équipes au 42<sup>e</sup> championnat annuel canadien en Alberta du 20 au 23 mai 2016.</p>	<p><b>TOTAL : 600 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$ Lionel Perez 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$</p>
<p><b>Les Habitations Sherbrooke Forest</b> 6402, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2 Montréal (Québec) H4B 1N2</p> <p>a/s Mme Sharon Sweeney organisatrice communautaire</p>	<p>Afin d'aider à la poursuite de ses activités offertes à ses résidents.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>
<p><b>Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal</b> 671, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1N4</p> <p>a/s Mme Luciana Percibali</p>	<p>Afin d'apporter notre soutien aux activités socio-culturelles des membres de l'Âge d'or de Saint-Raymond qui tiennent leurs réunions au Centre communautaire de St-Raymond.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$</p>
<p><b>YMCA Notre-Dame-de-Grâce</b> 4335, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2L3</p> <p>a/s Mme Galia Benatuil Coordonnatrice programmes jeunesse</p>	<p>Pour aider à maintenir le programme de service à la communauté livré par des adolescents dans le but d'une intégration socio-économique.</p>	<p><b>TOTAL : 260 \$</b></p> <p>Peter McQueen 260 \$</p>
<p><b>FilCan Chess and Social Club</b> 3835, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1R9</p> <p>a/s M. Manny Lagasca Président</p>	<p>Pour aider à l'organisation d'activités récréatives pour l'année 2016.</p>	<p><b>TOTAL : 1 500 \$</b></p> <p>Russell Copeman 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Lionel Perez 500 \$</p>



<p><b>Club de basketball Marquis Montréal</b> 5803, avenue Wentworth Côte Saint-Luc (Québec) H4W 2S5</p> <p>Case postale 255 Succursale Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 2Y4</p> <p>a/s Monsieur Edgardo Tupaz Directeur</p>	<p>Afin de permettre à un groupe de jeunes joueurs de basketball d'élite de bien représenter notre arrondissement dans plusieurs tournois locaux et régionaux.</p>	<p><b>TOTAL : 2000\$</b></p> <p>Russell Copeman 500 \$ Marvin Rotrand 750 \$ Lionel Perez 750 \$</p>
<p><b>Le Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)</b> 1022, rue Addington Montréal (Québec) H4A3G4</p> <p>a/s Mme Ibrahima Sakho Présidente</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités interculturelles, économiques et sociales pour la 4<sup>e</sup> édition du mois du Sénégal au Canada qui auront lieu au cours du mois d'avril 2016.</p>	<p><b>TOTAL : 200 \$</b></p> <p>Magda Popeanu 200 \$</p>
<p><b>La Société opératique de Montréal Ouest inc.</b> <i>Montreal West- End Operatic Society inc.</i> 4381, av. Walkley Montréal (Québec) H3B 2K4</p> <p>a/s M. Rod MacLeod Vice-président</p>	<p>Pour aider à la production de la pièce <i>The Gondoliers</i> présentée au mois de mai 2016.</p>	<p><b>TOTAL : 200 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$</p>
<p><b>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce</b> 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s Daniel Rotman Directeur général</p>	<p>Pour le jardin communautaire du parc de la Confédération.</p>	<p><b>TOTAL : 2 000 \$</b></p> <p>Jeremy Searle 2 000 \$</p>
<p><b>Association de développement jeunesse de Loyola, Centre Loyola</b> 7065, avenue Somerled Montréal (Québec) H4V 1V8</p> <p>a/s Mme Brigid Glustein,</p> <p><b>Fiduciaire : Prévention CDN-NDG</b> 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Terri Ste-Marie Directrice</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>
<p><b>Centre communautaire Walkley</b> 6650, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 1G8</p> <p><b>Fiduciaire : Prévention CDN-NDG</b> 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Terri Ste-Marie Directrice de Prévention NDG</p>	<p>Pour aider ledit centre à poursuivre ses activités et programmes offerts à sa clientèle, entre autres, les jeunes âgés de 14-18 ans.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>





<b>Association communautaire Westhaven Elmhurst /</b> Westhaven Elmhurst Community Recreation Association 7405, rue Harley Montréal (Québec) H4B 1L5  a/s Roxanne Brown Hennesy Coordonnatrice	Pour les services et activités offerts à la communauté.	<b>TOTAL : 500 \$</b>  Jeremy Searle            500 \$
--	---	--

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1165265005

#### RÉSOLUTION CA16 170097

#### CONTRAT - PAVAGE MÉTROPOLITAIN INC. - RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Pavage Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des trottoirs, du planage et du revêtement bitumineux de la chaussée, sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine et sur l'avenue Ellendale, à l'est de l'avenue Decelles (face au nouveau CHU Sainte-Justine), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-004.

D'autoriser une dépense à cette fin de 223 466,15 \$, plus les taxes pour un total de 281 988,50 \$, comprenant les contingences au montant de 20 315,10 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 58 522,35 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1163558006

#### RÉSOLUTION CA16 170098

#### PRR (1,2,3,4) 2016 - LISTES DES RUES VISÉES



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'approuver, dans le cadre du « Programme de réfection routière du réseau local » le PRR-1- 2016, le PRR-2- 2016, le PRR-3-2016 et le PRR-4- 2016, les listes des rues visées par les travaux de réfections des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1165153001

---

### **RÉSOLUTION CA16 170099**

#### **PCPR-2016 - LISTE DES RUES VISÉES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver, dans le cadre du « Programme complémentaire de planage-revêtement PCPR-2016 (local) », la liste des rues visées par les travaux de réfections de chaussées pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1165153005

---

### **RÉSOLUTION CA16 170100**

#### **DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS - REGISTRE DU PP-87**

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats à la suite de la tenue du registre concernant la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété, la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités d'habitation et à encadrer l'occupation du centre communautaire portant l'adresse du 4036, avenue Hingston, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).



40.01 1164570008

---

**RÉSOLUTION CA16 170101****RETRAIT - RÉSOLUTION CA16 170046**

ATTENDU QUE la secrétaire du conseil d'arrondissement a déposé devant le conseil le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre pour la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87;

ATTENDU QUE le résultat du registre requiert qu'un scrutin référendaire soit tenu à moins que le conseil ne décide de retirer la résolution;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement n'entend pas tenir un tel scrutin référendaire.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la résolution CA16 170046 approuvant le projet particulier PP-87 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un ensemble résidentiel comportant 7 unités d'habitation sur l'un d'eux et à encadrer l'occupation dans le centre communautaire situé sur l'autre lot correspondant au 4036, avenue Hingston, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

---

Un débat s'engage.

---

**Dissidence :** Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.02 1164570010

---

**RÉSOLUTION CA16 170102****ORDONNANCE - LOT 2 173 329**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17014 en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié), exemptant le propriétaire du lot 2 173 329, du cadastre du Québec, situé à l'intersection des avenues McShane et Ellendale, de l'obligation de fournir trois unités de stationnement qu'exige la réglementation d'urbanisme, dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment.

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1166826004

---

### **RÉSOLUTION CA16 170103**

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Lionel Perez déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question, puisqu'il est membre de la communauté religieuse *Tiferet Israel*, laquelle fait partie des organismes qui demandent l'autorisation d'occuper le domaine public.

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AVRIL ET MAI 2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 avril 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17015, OCA16 17016 et OCA16 17017 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1157059019

---

Mme Magda Popeanu quitte la salle.

---



**RÉSOLUTION CA16 170104****AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (RCA15 17256), afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche historique de bâtiment.

40.05 1164570007

---

**RÉSOLUTION CA16 170105****AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, un règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

40.06 1167078002

---

**RÉSOLUTION CA16 170106****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA16 17263**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA16 17263 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1153779002

---

**RÉSOLUTION CA16 170107****ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17264**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certain permis* (R.R.V.M. c C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1153779003

## RÉSOLUTION CA16 170108

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-89

ATTENDU QUE le texte de la présente résolution a été remplacé par le texte proposé par la Direction des affaires juridiques (DAJ);

ATTENDU QUE les modifications ont été présentées lors de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 3 mars 2016;

ATTENDU QUE le texte de la Direction des affaires juridiques (DAJ) reprend essentiellement le même texte que le premier projet de résolution;

ATTENDU QUE l'intervention de la Direction des affaires juridiques (DAJ) vise à faciliter la compréhension du texte et assure sa portée légale.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage « école secondaire » et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

## SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution.



## **SECTION II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41, 123, 541, 547, 560 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

2° aux articles 3 et 11 du *Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury* (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## **SECTION III CONDITIONS**

### **SOUS-SECTION I USAGES**

3. En plus des usages autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 (1) est autorisé sur une superficie de plancher maximale de 9 800 mètres carrés.

### **SOUS-SECTION II CADRE BÂTI**

4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit.

6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%.

8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Mountain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.



Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 21 de la présente résolution.

**9.** L'accès véhiculaire au stationnement intérieur du bâtiment doit être situé sur l'avenue Westbury.

**10.** Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

### **SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS**

**11.** Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

**12.** Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de plantes vivaces.

**13.** Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.

**14.** Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche.

**15.** Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

**16.** À l'exception d'une clôture exigée par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 21 de la présente résolution.

### **SOUS-SECTION IV STATIONNEMENT**

**17.** Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

**18.** L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.

**19.** Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.





## **SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN**

**20.** Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, en plus des objectifs et critères prévus aux article 21 et 22 de la présente résolution.

**21.** Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation.

**22.** Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;

3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;

4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et une utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;

7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être traitée comme une façade principale;



9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;

10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique;

11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle;

12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15 % de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5 % du verdissement total exigé;

18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

## **SECTION V DÉLAIS**

**23.** La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.



En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

**24.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

**Annexe A**

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

**Annexe B**

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 27 janvier 2016.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1153779004

---

**RÉSOLUTION CA16 170109**

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-90**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1° après le mot « déroger », du mot «, notamment »;

2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant :



« 17.1. L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1163779001

---

## RÉSOLUTION CA16 170110

### DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2016

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

60.01 1164535003

---

## RÉSOLUTION CA16 170111

### MOTION - FALAISE SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques est un éco-territoire semi-protégé de la Ville de Montréal sur une longueur de 4 km dans l'arrondissement du Sud-Ouest sur la frontière avec l'arrondissement de CDN-NDG;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a actualisée, en juin 2014, sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin que sa cible de protection de milieux naturels passe de 6 à 8 %. Rappelons que la cible de protection définie à la Conférence de Nagoya et qui a été adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal est de 17 % des milieux terrestres;

ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques avec sa basse altitude et son orientation vers le sud-est favorise un micro climat doux et un écosystème unique au sud du Québec avec beaucoup d'espèces d'oiseaux migrateurs et la couleuvre brune qui est une espèce menacée;

ATTENDU QUE le bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels proposait quatre chantiers structurants et porteurs dont créer un lien vert regroupant la partie en amont du bassin versant vers la rivière Saint-Pierre, la falaise Saint-Jacques et les rapides de Lachine pour mettre en valeur le secteur sud de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec planifie la construction d'une piste cyclable au bas de la falaise pour 2020 comme partie intégrante du projet Turcot;



ATTENDU QUE la Falaise Saint-Jacques est jonchée de débris comme des vieux pneus, des sacs de plastiques, etc.

---

**Mme Magda Popeanu est de retour.**

---

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

Que l'arrondissement demande à la Ville centre d'organiser une consultation dans les arrondissements situés autour de la falaise, soit le Sud-Ouest, CDN-NDG, Lachine et LaSalle pour établir rapidement un plan pour la forme finale que va prendre la Falaise Saint-Jacques à la fin des travaux Turcot.

Que l'idée d'une piste cyclable et piétonne suivant la vieille route pour camions qui montait de la cour Turcot vers la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et le boulevard Cavendish, et qui faciliterait grandement les transports en vélos entre les arrondissements et parcs nommés précédemment, soit formellement étudiée lors de cette consultation. Et en sus, que la continuation de cette piste cyclable et piétonne au-dessus des rails du CN et de la nouvelle autoroute 20 dans la cour Turcot soit étudié aussi, pour que la liaison entre la falaise et le canal Lachine puis le parc Angrignon puisse se faire rapidement en toute sécurité.

Qu'un plan d'accès pour le nettoyage des pneus et autres débris présents dans la falaise soit déposé avec le rapport de consultation.

Que la piste piétonne et possiblement de ski de fond, qui a été créée dans les années 90 durant les administrations Doré et Bourque, et qui suit toute la longueur de la falaise en montant et descendant doucement, soit aussi étudiée.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1163571002

---

## **RÉSOLUTION CA16 170112**

### **MOTION - ARMES À FEU**

ATTENDU QUE le massacre de 14 femmes à l'école polytechnique, en 1989, a profondément choqué les Montréalais et les Québécois et a conduit le gouvernement du Canada à la création du registre canadien des armes à feu;

ATTENDU QUE la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce garde en mémoire ces meurtres, qui n'ont laissé personne indifférent;



ATTENDU QUE les services de police à travers le Canada ont indiqué qu'ils consultaient le registre des armes à feu près de 18 000 fois par jour (2011), ce chiffre comprenant des vérifications automatiques chaque fois qu'une adresse ou une plaque d'immatriculation est examinée, ce qui permettait de mieux assurer la sécurité des policiers et du public;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur du maintien du registre des armes à feu et qu'il a indiqué que le fait de savoir si un individu dispose d'armes est d'une grande utilité pour prévenir les cas de détresse ou établir les risques d'une opération policière;

ATTENDU QUE le 27 mars 2015, la Cour suprême du Canada a statué dans une décision 5-4 que la destruction des dossiers du registre était de la compétence constitutionnelle du Parlement, niant ainsi la contestation judiciaire du gouvernement du Québec et permettant la destruction des dossiers dans le registre canadien des armes à feu;

ATTENDU l'adoption d'une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec le 27 mars 2015, demandant au premier ministre Stephen Harper « de reculer sur sa décision et d'ordonner le transfert immédiat des données au gouvernement du Québec, afin qu'il puisse mettre en place son propre registre »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a procédé rapidement à la destruction de ces données importantes, que le gouvernement du Québec souhaitait pourtant conserver;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à mettre en place un registre québécois des armes à feu sans restriction, avec ou sans les données du registre canadien;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion qui « *déplorait que le gouvernement du Canada ait détruit les données concernant les résidents du Québec contenues dans le registre canadien des armes à feu* » et appuyait la « *décision du gouvernement du Québec de créer un registre québécois des armes à feu* »;

ATTENDU QU'une mobilisation citoyenne importante s'est mise en place pour le contrôle des armes à feu;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, souhaitant respecter ses promesses électorales, a déposé le projet de loi 64 pour la création d'un registre provincial des armes d'épaule et a convoqué une commission parlementaire pour recevoir les commentaires du public.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce :

- Soutienne le projet de loi 64, donne son appui au gouvernement du Québec et encourage son adoption dans les plus brefs délais;
- Informe le gouvernement du Québec du large consensus en faveur du projet de loi 64;
- Encourage les membres de l'Assemblée nationale élus sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce d'informer leurs collègues de l'importance que la population donne à l'adoption rapide de ce projet;



- Encourage les députés représentant les citoyens de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale d'informer leurs collègues de l'appui que recueille le projet de loi 64 dans la population, qui souhaite qu'il soit rapidement adopté;
- Mandate la secrétaire d'arrondissement à acheminer une copie de cette résolution au premier ministre, au ministre de la Sécurité publique et aux leaders des partis représentés à l'Assemblée nationale et à tous les arrondissements de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1163571003

---

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 35.

---

Russell Copeman  
Le maire d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170083 à CA16 170112 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

